

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 17 DÉCEMBRE à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

Nombre de CONSEILLERS MUNICIPAUX en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024.

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024,
- Adoption des tarifs des services publics pour 2025,
- Fixation des droits d'entrée pour les marchés évenementiels en 2025,
- Modification au tableau du personnel communal,
- Attribution des marchés de travaux pour le projet de rénovation thermique du théâtre Charles Trénet,
- Octroi d'une servitude d'adduction d'eau potable (AEP) à la Société Technique Solaire sur une parcelle communale sise lieu-dit « Le Clos Fournier »,
- Représentation de la commune au sein du SIMER (collège Travaux Publics),
- Représentation de la ville au sein du Conseil d'Administration de la Radio REC,
- Dérogations à la règle du repos dominical pour les commerces pour 2025.

ETAIENT PRÉSENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Madame GARDA-FLIP, Messieurs DAOUT, LARY, DELIS, Madame GREFFIER, Monsieur TALBOT, Adjoints, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Messieurs GROSJEAN, BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur MULTEAU, Madame LEBEAU, Messieurs LEGUBE, CAIRE, TINARD, BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Madame MARIGNAN qui a donné pouvoir à Monsieur BARTONICEK
Madame DEMAZEAU qui a donné pouvoir à Monsieur HERBERT
Madame LEPROUX qui a donné pouvoir à Madame GREFFIER
Monsieur PELUCHON qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur PERRAUX qui a donné pouvoir à Madame DA SILVA
Madame VAILLANT qui a donné pouvoir à Monsieur BONNIN

ABSENTS : Monsieur COURCO
Madame SANTOS
Monsieur OURZIK

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024.

I. FINANCES

1. ADOPTION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS POUR 2025

Monsieur Gérard DELIS

Je vous propose d'adopter les tarifs des services publics applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 tels qu'ils figurent dans le document qui vous a été transmis en PJ.

Il a été pratiqué en moyenne une hausse de l'ordre de 2,5 % arrondi. Certains tarifs n'ont pas évolué comme les entrées aux Musées. Les droits de place sont proposés avec une augmentation de l'ordre de 1,5 %.

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs de location des salles communales.

DISCUSSION

Monsieur DELIS précise que certains tarifs ont été arrondis par souci de simplicité.

Décision adoptée à l'unanimité.

2. FIXATION DES DROITS D'ENTRÉE POUR LES MARCHÉS ÉVÉNEMENTIELS EN 2025

Madame Sandrine SOLANO

Je vous informe qu'au cours de la saison estivale 2025, la commune organisera des marchés thématiques, notamment :

- Les marchés artisanaux de nuit : les 23 juillet et 13 août (1/2 journée) ;
- Le marché de la Fête Médiévale : le 24 août (journée entière).

Ces marchés seront ponctués par différentes animations qui se dérouleront au sein de la cité médiévale. Pour ces trois marchés, il convient de fixer le montant de la redevance à percevoir auprès des exposants.

Il est proposé au Conseil de reconduire les tarifs pratiqués l'année dernière, à savoir :

- Marchés artisanaux de nuit :
 - o 25 € par marché pour les exposants qui s'inscrivent à un seul marché
 - o 20 € par marché pour les exposants qui s'inscrivent aux deux marchés
- Marché de la Fête Médiévale :
 - o 25 € pour l'inscription à ce seul marché.

Je vous précise que la minoration appliquée aux tarifs des marchés artisanaux, si l'exposant participe aux deux marchés, vise à renforcer le positionnement de ces marchés dans l'agenda des exposants.

Décision adoptée à l'unanimité.

II. PERSONNEL

1. MODIFICATION AU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame Nelly GARDA-FLIP

Je vous rappelle que conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Je vous propose les modifications suivantes au tableau du personnel communal de la ville de Chauvigny :

✓ Modification de la durée hebdomadaire de travail

Il est nécessaire de modifier la durée d'hebdomadaire de travail d'un adjoint technique permanent à temps non complet – 30 h 00 en raison d'une réorganisation du service suite à un départ en retraite.

Poste	Service	Temps de travail		Date
		Fermeture	Ouverture	
Adjoint technique	Affaires scolaires	30 heures		31/12/2024
			35 heures	01/01/2025

✓ Créations de postes – emplois permanents et non permanents

Il est nécessaire de recruter (même s'il ne s'agit pas de postes supplémentaires mais d'une gestion du tableau des effectifs liée à différents facteurs et notamment des fins de contrats et départs en retraite) :

- 1 adjoint technique – Service culturel et spectacle – 28 h 00

Ce poste a été créé par délibération n°2023-049 du 4 mai 2023 pour exercer les missions d'agent d'entretien et d'accueil. Ce poste est occupé par un contractuel depuis le 29 août 2023,

- 2 adjoints techniques - Services Techniques : propreté urbaine et Espaces Verts – 35h00

Ces postes sont créés en remplacement d'agents faisant valoir leurs droits à la retraite, les dates étant déterminées en fonction des départs effectifs.

D'autre part, je vous informe de la nécessité d'ouvrir les postes suivants pour un besoin d'accroissement temporaire d'activité et une prolongation du contrat de projet :

- 1 adjoint technique -Services techniques bâtiment – 35 h 00

1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques – Service Culturel et patrimoine – 35 h 00 (Micro-Folie).

En synthèse, les mouvements à prévoir au tableau sont donc les suivants :

Service	Poste	Poste		Temps de travail
		Ouverture	Fermeture	
Service culturel « spectacle »	Adjoint technique	01/01/2025		28 h 00
Service technique « propreté urbaine »	Adjoint technique	01/03/2025		35 h 00
	Agent de maîtrise		28/02/2025	
Service technique espaces verts »	Adjoint technique	01/03/2025		35 h 00
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		30/04/2025	
Service Technique « bâtiment »	Adjoint technique	01/01/2025	30/06/2025	35 h 00
Service Culturel « patrimoine »	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	01/04/2025	31/03/2028	35 h 00

Enfin, il est également nécessaire d'autoriser des recrutements d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité à la structure jeunes multi accueil Entr'Ados, le CAPADO, à certaines périodes de l'année :

Dates – 2025	Agents	Grade	Temps	Lieu	Fonctions
Entre le 24/02 au 8/03	2	Adjoint d'animation Catégorie C	Non complet	ENTR'ADOS	Animateur stagiaire ou titulaire BAFA
	1			CAPADO	
Entre le 21/04 et le 2 mai	2			ENTR'ADOS	
	1			CAPADO	
Entre le 1/07 et le 31/08	2			ENTR'ADOS	
	1			CAPADO	
Entre le 20/10 et le 31/10	2			ENTR'ADOS	

Je vous propose donc :

- D'adopter les modifications au tableau du personnel communal tel que décrits ci-dessus,
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune – Chapitre 012- Charges du personnel,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et formalités nécessaires aux recrutements.

Décision adoptée à l'unanimité.

III. TRAVAUX

1. ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LE PROJET DE RÉNOVATION THERMIQUE DU THÉÂTRE « CHARLES TRÉNET »

Monsieur Jean-Claude LARY

Suite à plusieurs délibérations concernant le lancement de l'opération citée en titre, je vous informe qu'un avis d'appel à candidatures a été lancé et publié sur la plateforme dédiée des marchés sécurisés en vue de la dévolution des marchés de travaux dans le cadre d'une procédure adaptée.

À l'issue de cette procédure et d'une période de calage et de négociation avec les entreprises candidates, le rapport d'analyse des offres a été communiqué pour information à la commission d'appel d'offres réunie le 21 novembre dernier. Le lot n°3 était infructueux mais peut désormais être attribué de gré à gré. Le lot n°10 a fait l'objet de demandes de renseignements complémentaires auprès du maître d'œuvre et des entreprises.

Je vous propose en conséquence d'attribuer les travaux répartis en 11 lots du projet de rénovation thermique du théâtre « Charles Trénet » aux entreprises et aux conditions décrites dans le document que vous trouverez en PJ de la présente note ainsi qu'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Le coût global s'élève à 700 916,81 € HT ; 851 065,79 € TTC.

DISCUSSION

Monsieur LARY : « seuls 3 lots ont été attribués à des entreprises basées hors département de la Vienne. Les marchés sont en cours de notification. Il est prévu en début d'année une période de préparation du chantier d'un mois. Quant à la coordination des travaux avec notamment le moment au cours duquel seront remplacées les centrales de traitement d'air, celle-ci sera assurée en lien avec la programmation culturelle du théâtre ».

Décision adoptée à l'unanimité.

IV. URBANISME

1. OCTROI D'UNE SERVITUDE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP) À LA SOCIÉTÉ TECHNIQUE SOLAIRE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE SISE LIEU-DIT « LE CLOS FOURNIER »

Monsieur Jean-Claude LARY

Je vous rappelle que le Conseil Municipal, par délibération n°2024-080 en date du 17 septembre 2024, a décidé que la commune conclue avec la société Technique Solaire un bail emphytéotique pour la construction et l'exploitation d'une ferme solaire au lieu-dit « Le Clos Fournier ».

Dans ce cadre, il apparaît la nécessité de l'implantation d'un branchement et d'une canalisation d'eau potable sur la parcelle privée de la commune de CHAUVIGNY cadastrée BR 22 sise route de Montmorillon afin d'alimenter le Champ solaire à construire par Technique Solaire, emphytéote de la

ville sur les parcelles qu'elle lui donne à bail. Ces branchements et canalisations constituent une servitude sur la parcelle BR 22 au profit de la société Technique Solaire.

Il convient de formaliser cette servitude et je vous propose en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude évoquée ci-dessus et tout document relatif à ce dossier.

DISCUSSION

Monsieur CAIRE précise que les membres de la liste « agir pour Chauvigny » n'étaient pas favorables aux modalités de réalisation de ce projet. Pour cela, ils ne voteront pas la délibération proposée.

Décision adoptée par 23 voix pour et 3 abstentions (Messieurs LEGUBE, CAIRE, TINARD).

2. ATTRIBUTION DU MARCHÉ LOT N°8 DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'EX MULTI-ACCUEIL

Monsieur Jean-Claude LARY

Je vous rappelle que par une précédente délibération en date du 28 novembre, le Conseil Municipal avait décidé d'adopter les marchés de travaux concernant le dossier cité en titre et autorisé Monsieur le Maire à les signer. A cette occasion, il avait été mentionné que le lot n°8 « menuiseries intérieures bois » était infructueux.

Après relance, il est proposé d'attribuer le lot à l'entreprise EBENISTERIE CREATION pour un montant de 33 603,88 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant. Le montant total des marchés s'élèverait dans ces conditions à 625 012,97 € HT (estimation maîtrise d'œuvre avant consultation : 625 600 € HT).

DISCUSSION

Monsieur LEGUBE expose que les membres de la liste « agir pour Chauvigny » ne voteront pas cette délibération pour rester en cohérence avec nos votes précédents sur ce dossier.

Décision adoptée par 21 voix pour et 5 abstentions (Messieurs LEGUBE, CAIRE, TINARD, Monsieur BONNIN avec le pouvoir Madame VAILLANT).

V. DIVERS

1. REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIMER (COLLÈGE TRAVAUX PUBLICS)

Madame Nelly GARDA-FLIP

Madame Chantal BEKAR ayant démissionné du conseil Municipal, il est nécessaire de désigner un délégué suppléant à Monsieur Vincent PELUCHON. La candidature de Mme Florence DA SILVA est proposée.

Décision adoptée à l'unanimité.

2. REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RADIO REC

Madame Nelly GARDA-FLIP

Il est nécessaire de trouver un remplaçant à Madame Chantal BEKAR qui assure jusqu'à maintenant cette représentation. La candidature de Mme Catherine MARIGNAN est proposée.

Décision adoptée à l'unanimité.

3. DÉROGATIONS A LA RÈGLE DU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES POUR 2025

Monsieur Gérard DELIS

Je vous rappelle que selon l'article L. 3132-26 du Code du travail, issu de la loi Macron du 6 août 2015, dans les commerces de détail ou le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, il peut être dérogé au repos dominical, par décision du Maire, prise après avis du Conseil municipal.

La liste des dimanches dérogatoires, qui ne peut excéder le nombre de 12 par an, est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Les commerces de bricolage et les jardineries bénéficient d'une dérogation de plein droit au repos dominical. De même pour le commerce à dominante alimentaire qui est autorisé à ouvrir les dimanches jusqu'à 13 h.

Pour la Vienne, conformément à l'accord du 6 novembre 2003, modifié par avenant en date du 15 mai 2017, il est fait référence aux dates préconisées par les partenaires sociaux, validées par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, lors de la réunion du 7 juillet 2023.

Dans chacune des communes, les dates d'ouvertures dominicales font l'objet d'arrêtés municipaux pris sur la base de la délibération de l'assemblée délibérante. Ces arrêtés concernent les secteurs du commerce de détail, de la grande distribution, de l'automobile et des motos, dans des calendriers distincts de promotion commerciale. Les dates proposées pour l'année 2025 sont les suivantes :

Pour les commerces de détail – de 9 h à 19 h :

09 mars
20 avril
14 septembre
07 décembre
21 décembre

Pour la grande distribution – de 9 h à 19 h :

12 janvier
29 juin
07 décembre
14 décembre
21 décembre

Concessions automobiles et motos – de 9 h à 19 h :

19 janvier
16 mars
15 juin
14 septembre
12 octobre

DISCUSSION

Monsieur LEGUBE demande si les acteurs économiques locaux ont été consultés.

Monsieur DELIS lui répond par l'affirmative en précisant que l'association des commerçants « les vitrines de Chauvigny » n'a pas répondu. « Une seule réponse nous est parvenue mais tardivement. En tout état de cause, ces dates sont adossées sur les fêtes ou périodes de soldes ».

Décision adoptée à l'unanimité.

4. DÉNOMINATION DE LA VOIE DE DESSERTE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 32 LLS EUROPEAN HOMES POUR EKIDOM

Monsieur le Maire

Dans le cadre de la construction de 32 logements locatifs sociaux sur les parcelles BP119 et ZM 600 sises à Villeneuve, par EUROPEAN HOMES pour le bailleur social EKIDOM, la création d'une voie de desserte interne, sa rétrocession projetée dans le domaine public et la desserte postale des futurs logements nécessitent de la dénommer.

Le temps du montage de l'opération et de la délivrance du permis de construire, le porteur du projet a désigné le site par l'appellation « Les Jardins de Lausanne » en référence au nom du lieu-dit de La Vallée de Lausanne porté au cadastre et des jardins/espaces verts dont bénéficieront les habitants.

C'est pourquoi, je vous propose de faire perdurer cette appellation en dénommant la nouvelle à créer, selon plan ci-dessous : rue des Jardins de Lausanne.

Décision adoptée à l'unanimité.

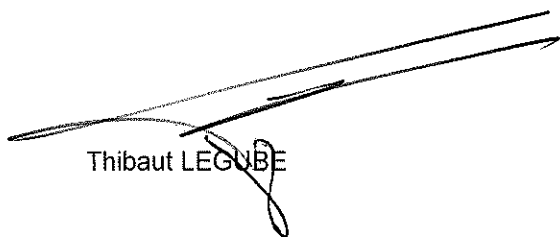
DIVERS

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées récemment pour la soirée des associations, le téléthon, le marché de Noël ainsi que les services techniques pour la qualité des décorations de fin d'année. « Je vous souhaite une excellente fin d'année à tous et à 2025 »

Monsieur LEGUBE indique qu'il faut également y associer les bénévoles de la banque alimentaire.

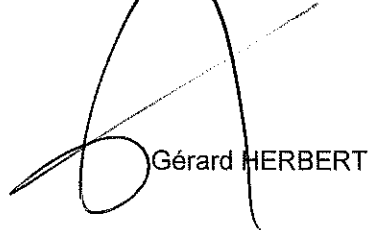
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Le secrétaire de séance,



Thibaut LEGUBE

Le Maire,



Gérard HERBERT

